



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Droit privé, sciences criminelles et carrières  
judiciaires

de l'Université Montpellier 1 – UM1

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université Montpellier 1 – UM1

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150009206

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Montpellier 1

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

Le master mention *Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires* comporte une première année de master (M1) avec trois parcours : *Droit privé, Droit du patrimoine* et *Droit et pratique pénale*. La seconde année (M2) est composée de six spécialités :

- *Droit privé*, avec deux parcours *Droit privé fondamental* et *Droit privé économique* ;
- *Droit notarial* ;
- *Droit immobilier, construction, urbanisme* ;
- *Droit des contentieux* ;
- *Droit et pratiques pénales*, avec deux parcours *Droit pénal fondamental et pratiques pénales*, et *Droit sanction pénale et de l'exécution des peines* ;
- *Pratiques juridiques et judiciaires*.

Compte tenu de l'importance de l'offre de formation, l'équipe pédagogique est très conséquente et associe universitaires et professionnels. La mention est adossée à trois centres de recherche locaux (- Laboratoire de Droit privé (EA 707), - Equipe de droit pénal rattaché au Centre Dynamique du droit, UMR 5815, - Centre de droit de la consommation et du marché CDCM, rattaché au Centre Dynamique du droit, UMR5815) qui permettent aux étudiants de participer régulièrement aux activités organisées par les laboratoires : colloques, et diverses manifestations. Les formations dispensées en M1 et M2 sont en lien direct avec les divers secteurs d'activités professionnelles locaux



(Barreau, magistrature, huissiers de justice, notariat, domaine de l'immobilier, police, gendarmerie). L'accès au M1 est ouvert aux étudiants de L3 en droit et AES ou de diplômés jugés équivalents et des passerelles sont organisées pour les titulaires du diplôme de clercs de notaire.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La « richesse/diversité » est le fondement de la complexité de la mention. Les soucis liés à la structuration ont été pris en compte pour l'avenir, avec une restructuration à venir. L'analyse détaillée des données révèle une bonne adéquation entre connaissances et compétences, une logique « parcours » en M1, qui dirige les étudiants vers une spécialité qui prolonge le parcours, des passerelles permettant d'admettre des étudiants extérieurs à la mention, des mutualisations, l'acquisition de compétences additionnelles et transversales, et l'acquisition de compétences préprofessionnelles. Le dossier montre la forte attractivité de la mention *Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires* : le nombre d'inscrits en licence est de 400 à 450 chaque année ayant vocation à s'inscrire dans les différents masters 1 des différentes mentions et environ 350 à 400 étudiants sont inscrits en master 1, venant non seulement de l'établissement, mais des universités voisines : -inscrits pédagogiques en M1, mention *Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires* : 351 en 2008-2009, 384 en 2009-2010, 334 en 2010-2011, 376 en 2011-2012, 377 en 2012-2013.

Le positionnement de la mention dans l'environnement scientifique est justifié par son adossement à trois centres de recherche (visés supra) et compte tenu de la richesse des formations. Cet adossement est attesté par la composition de l'équipe pédagogique, puisque les 43 enseignants-chercheurs des centres de recherche précités assurent des enseignements dans les deux années. Le renforcement des liens formation-recherche s'appuie aussi sur l'organisation et la publication des colloques en liens avec les thématiques des enseignements dispensés : les étudiants contribuent à l'organisation des colloques. Enfin, des activités spécifiques existent comme une étude réalisée en collaboration avec l'Association régionale de criminologie du Languedoc-Roussillon, dans le cadre de la spécialité *Droit et pratiques pénales*.

L'ensemble apparaît ainsi très positif et satisfaisant.

Le positionnement de la mention dans l'environnement socio-économique apparaît également bien développé. Le dossier bien construit montre que des liens privilégiés apparaissent ainsi avec toutes « les professions du droit » (avocat, notaire, huissier, magistrats, entreprises), du fait des partenariats construits avec la Cour d'appel de Montpellier, le Centre de formation des notaires des Cours d'appel de Montpellier et de Nîmes, du Conseil de l'Ordre du Barreau de Montpellier, de l'Ecole de formation des avocats Centre-Sud, de la Chambre départementale des notaires, de la Chambre départementale des huissiers de justice, du Centre pénitentiaire de Nîmes et de Tarascon, du Centre de médecine légale de Montpellier

Le dossier souligne bien l'existence d'un grand nombre d'enseignants professionnels (195 en M2), de même que l'accueil en stage des étudiants, et par la suite des thèses de doctorat financées en prolongement des spécialités à finalités recherche, par exemple pour la spécialité *Droit privé* (en 2008-2009 : cinq dont deux thèses financées, en 2009-2010 : cinq dont deux thèses financées en 2011-2012, trois dont une thèse financée ; s'agissant de la spécialité professionnelle *Droit immobilier, construction, urbanisme* : trois thèses financées ATER ou CIFRE) .

La mention apparaît attractive au regard des chiffres donnés supra et s'agissant des étudiants provenant de l'UM1 de licence (nombre d'inscrits en licence est de 400 à 450 chaque année ayant vocation à se répartir au sein des diverses mentions, et de 350 à 380 en M1 Droit privé). Le taux de réussite moyen de la mention est honorable d'après les chiffres cités 166 diplômés en 2009-2010 avec 58 % d'insertion professionnelle en catégorie A et 32 % en catégorie B.

L'analyse du devenir des diplômés montre un taux de poursuite en doctorat honorable (par exemple en spécialité M2 *Droit privé* : en 2011-2012, 29 inscrits en M2 dont six inscriptions en thèse) et une bonne insertion professionnelle à travers les chiffres produits de la mention (91 % pour la promotion 2008-2009 et 86 % pour celle de 2007-2008 selon les chiffres inscrits dans la mention) et les analyses présentées des emplois occupés. L'ensemble du dossier est cohérent et montre une bonne dynamique formation-entreprise, soutenant l'insertion professionnelle.

L'équipe pédagogique en M1 est constituée d'universitaires (18 PR et 14 MCF et d'un Conseiller en gestion), pour assurer les cours magistraux et de vacataires, allocataires et moniteurs pour assurer les travaux dirigés, en nombre suffisant et en adéquation avec le nombre de parcours. Le dossier des spécialités montre des équipes équilibrées associant universitaires et professionnels et en adéquation avec les objectifs. Le service de la scolarité



s'occupe du secrétariat du M1, et un appui secrétariat issu des centres de recherche, pour les spécialités. Un conseil de perfectionnement existe en M1 et dans certaines spécialités de M2. Une évaluation des enseignements en collaboration avec l'OSIP (Observatoire du suivi et de l'insertion professionnelle) est réalisée tant en M1 qu'en M2.

La prise en compte des recommandations émises par l'AERES lors de la précédente évaluation a été réalisée. Le dossier est bien construit, et sérieux et montre un pilotage rigoureux même si l'échafaudage mention-spécialité-parcours est trop complexe.

- Points forts :
  - Richesse et diversité de la mention *Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires*.
  - Bonne intégration dans l'environnement scientifique et socio-économique.
  - Très bon pilotage avec une équipe pédagogique de qualité en ce qui concerne sa spécialisation et son rayonnement scientifique.
  
- Points faibles :
  - Difficultés de lisibilité de la structuration de la mention.
  - Faible soutien administratif pour les M2.
  
- Recommandations pour l'établissement :

Il serait utile de réduire la complexité de l'ensemble de la mention, en la restructurant et la simplifiant.

Compte tenu de l'attractivité de la mention, il serait utile de renforcer le soutien administratif pour la 2<sup>ème</sup> année.



# Evaluation par spécialité

## Droit privé

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Montpellier 1

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit privé* comprend deux parcours : le parcours *Droit privé fondamental* à vocation recherche dont le principal objectif est la préparation aux métiers d'enseignant-chercheur alors que son second objectif est de préparer les étudiants au concours de l'ENM ou du barreau. Le parcours *Droit privé économique* à vocation professionnelle concerne le droit économique envisagé à travers le droit de la distribution, droit de la concurrence, droit de la consommation dans leurs dimensions interne, communautaire et internationale. Il a vocation à conférer une expertise dans ces domaines de l'entreprise.

- Appréciation :

Dans le parcours *Droit privé fondamental*, l'accent est mis sur l'acquisition de connaissances juridiques approfondies, méthodologies de la recherche, raisonnement juridique, techniques d'argumentation. Le dossier insiste sur l'accroissement exponentiel de connaissances juridiques et de la nécessité d'apprendre à l'étudiant les bases pour s'auto-former par la suite. Les unités d'enseignement (UE) sont clairement présentées, soulignant l'importance du suivi et soutenance du mémoire en lien évident avec l'objectif du parcours à finalité recherche. Le taux d'attractivité est bien représenté et le taux de réussite est de 100 %. Il s'agit ici d'une part de l'inscription en doctorat (taux relativement élevé) avec des allocations attribuées chaque année aux doctorants. Le suivi des diplômés est bien effectué (questionnaire des sortants), mais l'insertion professionnelle est plus difficile à suivre du fait de la préparation aux concours avec une insertion décalée dans le temps. Cependant, la mise en place d'un annuaire des anciens à l'échelle de l'établissement est une bonne initiative. Le dossier montre que depuis 1997, 12 enseignants-chercheurs sont issus des rangs de ce master, dont deux sont devenus Professeurs lors du dernier concours d'agrégation. Le pilotage du parcours s'appuie sur une équipe de qualité et s'avère pertinent même s'il manque un organe collégial de pilotage (comme un conseil de perfectionnement). Le parcours apparaît de grande qualité.

Dans le parcours *Droit privé économique* la présentation des connaissances et des compétences est claire, pertinente, et il est souligné que les cours sont mutualisés avec la mention *Droit de l'entreprise*. Les UE sont clairement présentées, en lien évident avec l'objectif du parcours. Les aspects de la professionnalisation des étudiants sont corrects avec une participation aux concours « arbitrage » concours de médiation de Science Politique et concours du Lamy Droit concurrence.

L'attractivité de cette formation à visée professionnelle, est forte, elle comprend 20-25 étudiants chaque année avec un taux de réussite d'environ 100 %. Les modalités de suivi de la formation et des étudiants sont peu renseignées et le manque de données fait obstacle à des taux précis pour l'évaluation de l'insertion professionnelle. L'équipe pédagogique est en voie de modification. L'ensemble du dossier montre une formation dynamique.

- Points forts :
  - Méthodologie de la recherche et formation de l'étudiant à être capable de s'auto-former pour le parcours *Droit privé fondamental*.
  - Attractivité de la formation pour le parcours *Droit privé économique* à visée professionnelle.
  - Organisation rigoureuse de la spécialité.



- Point faible :
  - Les données relatives au suivi des diplômés et à l'insertion professionnelle incomplètes, à l'exception des diplômés devenus enseignants-chercheurs.

- Recommandations pour l'établissement :

L'équipe pourrait renforcer le suivi des étudiants et se doter d'un organe collégial de pilotage comme un conseil de perfectionnement.



## Droit notarial

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université Montpellier 1

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /*

*Délocalisation(s) : /*

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

L'objectif de cette spécialité *Droit notarial* très classique est de préparer les étudiants aux différents métiers du notariat. La finalité professionnelle de cette spécialité est fortement marquée. L'organisation de manifestations (colloque notamment), qui donne lieu à des publications nationales, illustre également ce rapprochement avec la pratique.

- Appréciation :

La présentation des connaissances et des compétences est claire. La présentation synthétique des unités d'enseignement (UE) est pertinente, l'utilité de chaque UE est clairement exposée et convaincante. Certaines UE du M1 constituent un socle que complètent les UE de cette spécialité, ce qui montre que cette dernière s'inscrit bien dans la mention.

Le stage est en corrélation avec les finalités affichées. Le dossier montre un fort ancrage professionnel : partenariats et relations étroites avec des professionnels du notariat. La finalité professionnelle de cette spécialité est très satisfaisante ; les enseignements sont en parfaite adéquation avec les objectifs et le taux de réussite est satisfaisant (un échec par an sur les trois dernières années).

Le nombre de candidatures chaque année est très important (en moyenne 790), venant de la France entière (90 % des candidats hors UM1) et en augmentation (de 745 en 2008 à 812 en 2012). L'effectif est en moyenne de 26 étudiants, ce qui montre sa sélectivité et sa capacité d'attraction. En revanche l'analyse du devenir des diplômés est difficile à réaliser du fait du peu d'indicateurs sur leur devenir. Cependant, le dossier donne un taux d'insertion de 56 % en 2008-2009, qui n'est pas très bon d'autant que le dossier ne donne aucune explication et aucune donnée postérieure alors qu'il est indiqué un suivi individuel même après le DSN, diplôme supérieur du notariat.

L'équipe pédagogique est parfaitement équilibrée et de qualité (entre professionnels/universitaires ; entre différentes catégories de professionnels - avocat/notaire/autres) et correspond parfaitement aux objectifs de la formation. Il existe une évaluation de la formation depuis sept ans avec une prise en compte des résultats, mais sans que soit indiqué la présence d'organe collectif de pilotage tel qu'un conseil de perfectionnement par exemple. Le suivi des diplômés est peu renseigné. Le dossier manque d'éléments habituels en termes de suivi.

- Points forts :

- Excellent adossement professionnel.
- Forte attractivité.

- Points faibles :

- Faibles données du suivi des diplômés.
- Un pilotage qui manque d'institutionnalisation.

- Recommandations pour l'établissement :

Le suivi des diplômés devrait être renforcé. Le pilotage devrait être mieux institutionnalisé.





## Droit immobilier, construction, urbanisme

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Montpellier 1

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité:/

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit immobilier, construction, urbanisme* existe depuis 1972 au sein l'UFR Droit de l'Université Montpellier 1. Elle permet à l'étudiant d'acquérir une culture juridique solide et renforcée par des connaissances approfondies théoriques et pratiques sur le droit immobilier, droit de la construction, et de l'urbanisme. La spécialité est tournée vers une insertion professionnelle rapide des étudiants. Elle est ouverte en formation initiale et continue.

- Appréciation :

La présentation des connaissances et compétences est très claire et exhaustive. L'approche « transversale » (droit privé/droit public) est mise en avant. Chaque unité d'enseignement (UE) s'inscrit parfaitement dans la spécialité. Le contenu de chaque UE est présenté de manière synthétique et précise, apportant aux étudiants de nombreux renseignements. L'encadrement des étudiants est particulièrement manifeste : rédaction (et soutenance orale) d'un mémoire obligatoire ; participation des étudiants à l'organisation d'un colloque (périodicité annuelle), en lien avec les membres du laboratoire de recherche qui font une communication dans le cadre du colloque. Les liens avec l'environnement socio-professionnel sont très importants et se caractérisent par de nombreux partenariats et manifestations originales. Le stage en milieu professionnel est obligatoire (d'une durée de trois mois). L'attractivité et la sélectivité de la spécialité sont fortes puisqu'il est recensé plus 300 candidatures par an (389 en 2013-2014) pour des promotions moyennes de 23 étudiants (dont onze extérieurs). Le taux de réussite est de 100 %. L'analyse du devenir des diplômés montre un bon taux d'insertion professionnelle, il est néanmoins dommage que les informations détaillées n'aient pas été communiquées (sauf à en faire la demande !).

Le pilotage est bien assuré par une équipe pédagogique conséquente, associant professionnels et universitaires (s'appuyant en M1 sur 43 enseignants-chercheurs, PRAG et PRCE et sur 42 professionnels en M2). Les outils collégiaux de pilotage ne sont pas encore en place. Il en est de même pour le suivi des compétences (les outils ne sont pas encore en place).

- Points forts :

- Forte attractivité bien mise en valeur.
- Ancrage professionnel solide.
- Excellentes modalités de l'enseignement (professionnel et recherche).

- Point faible :

- Absence d'outils collégiaux de pilotage et d'outils de suivi des compétences.

- Recommandations pour l'établissement :

Le devenir des étudiants et des diplômés devrait être mieux pris en compte.



## Droit des contentieux

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Montpellier 1

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit des contentieux* concerne l'étudiant amené à exercer une activité professionnelle dans un cadre judiciaire. Elle vise à contribuer à l'acquisition de compétences spécifiques utiles aux différentes phases envisagées : phase pré-contentieuse (techniques de la conciliation, médiation, transaction) ; phase contentieuse (rédaction d'actes de procédure, assignations, conclusions, rapports). Le diplôme propose une approche pluridisciplinaire et transversale des différents contentieux, civil, pénal, affaires. La spécialité est ouverte en formation initiale et continue.

- Appréciation :

Les connaissances et les compétences attendues à l'issue de la formation sont claires et bien détaillées. Les objectifs sont présentés clairement et sont cohérents au regard de la spécialité. La spécialité offre la possibilité d'une approche transversale des contentieux de tout type. Ayant une finalité professionnelle, l'accent est mis sur le passage de la théorie à la pratique, ce qui se caractérise par un stage de trois mois, des visites d'établissement ou de juridictions et la participation à la rédaction de résumés d'arrêts (publiés dans la Gazette du Palais). Mais la recherche est aussi une priorité avec un adossement au laboratoire de droit privé (EA, équipe d'accueil 707) ainsi que la réalisation d'un mémoire de recherche donnant lieu à une soutenance. Des partenariats sont indiqués, mais sans données sur le nombre d'étudiants concernés chaque année.

La spécialité est attractive (350 candidatures dont 2/3 venant de la région). Le taux de réussite est de 100 %. Le devenir des diplômés est explicité : en 2010-2011, 25 inscrits en M2 dont trois ayant poursuivi en doctorat et 19 s'étant insérés professionnellement, ce qui est un bon ratio ; en 2011-2012, 23 inscrits en M2, deux ayant poursuivi en doctorat et 10 insérés professionnellement, ce qui explique les poursuites d'études des 11 étudiants restant puisque la spécialité est une étape avant l'examen d'avocat ou le concours de la magistrature.

Le pilotage de la spécialité est sérieux. L'équipe est importante et bien structurée : 13 universitaires et 30 professionnels. Ceux-ci viennent de différents horizons (magistrat, avocat, huissier, etc.), ce qui est parfaitement adapté à la spécialité. Le recrutement de magistrats professeurs associés est un sérieux atout. Un conseil de perfectionnement a été mis en place et fonctionne correctement avec une prise en compte des évaluations réalisées par les étudiants.

- Points forts :

- Solide ancrage de la finalité à visée professionnelle.
- Très beau réseau de professionnels intervenants et de professeurs associés (magistrats).
- Bon pilotage de la spécialité.

- Point faible :

- Vérification relativement difficile du potentiel direct de l'insertion professionnelle.

- Recommandations pour l'établissement :

Il serait utile de connaître le délai entre la fin du diplôme et l'insertion professionnelle au Barreau ou dans la magistrature par exemple.



## Droit et pratiques pénales

Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université Montpellier 1

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

### ● Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit et pratiques pénales* est destinée à préparer les étudiants aux métiers du droit pénal et des sciences criminelles. A l'issue de la première année de master (M1) de droit pénal, correspondant au tronc commun, la spécialité est déclinée en trois parcours (l'un recherche, et les deux autres à finalité professionnelle) dans des branches du droit pénal bien distinctes. La spécialité affiche plusieurs objectifs, l'objectif est fonction du parcours.

Le parcours à finalité recherche *Droit pénal fondamental* prépare à la carrière d'enseignants-chercheurs et tend à la préparation des grands concours de la fonction publique.

Le parcours à finalité professionnelle *Pratiques pénales* prépare à la carrière d'avocat et aux différents concours de la justice, de la police, de la gendarmerie, des douanes et des impôts ainsi qu'au service juridique des entreprises. Il prépare les étudiants à être immédiatement opérationnels.

Le parcours *Droit de la sanction pénale et de l'exécution des peines* est consacré aux carrières de l'administration pénitentiaire, des services de probation et de protection de la jeunesse. Ce parcours a été ouvert en 2011. Il est ouvert aux étudiants en droit, mais aussi aux étudiants en médecine et psychologie qui souhaitent exercer au sein de l'Administration pénitentiaire et de la justice.

### ● Appréciation :

L'intérêt d'une division en trois parcours est trop peu explicité, ce qui nuit à sa visibilité et rend la spécialité complexe. Bien qu'il existe trois parcours propres (distincts), une mutualisation des enseignements (communs à chaque parcours) a été organisée.

Pour le parcours recherche *Droit pénal fondamental*, la formation par la recherche est bien explicitée : le nombre d'ECTS et le volume horaire de chaque matière est adapté ; le nombre d'ECTS alloués au mémoire est important, mais assez cohérent avec la finalité recherche ; chaque enseignement est en lien évident avec le parcours et l'objectif de la formation. La formation à la recherche prend la forme d'un mémoire (avec soutenance), d'exposés-discussions.

Pour le parcours *Pratiques pénales*, les UE sont présentées de manière synthétique et claire ; la formation à la recherche prend la forme d'un mémoire (avec soutenance), précédée d'une initiation à la recherche.

Pour le parcours *Droit de la sanction pénale et de l'exécution des peines*, les UE sont énumérées et sont en cohérence avec le parcours et les objectifs de celui-ci. La formation à la recherche prend la forme d'un mémoire (avec soutenance) de recherches collectives.

Les parcours sont adossés à l'Equipe de droit pénal rattaché au Centre Dynamique du droit, UMR5815 ; la formation professionnelle et les compétences transversales ne paraissent pas étayées par des données suffisantes. Pour le parcours *Pratiques pénales*, un stage de quatre mois est prévu ainsi que des modules « insertion professionnelle » animés par l'APEC, ce qui est un atout. L'attractivité de la formation est correcte.

L'insertion professionnelle et l'avenir des diplômés : l'analyse du devenir des diplômés montre de faibles inscriptions en doctorat même au sein du parcours recherche (en moyenne deux à trois), ce qui paraît faible au regard de la finalité du parcours.



Le parcours *Pratiques pénales* affiche un taux de réussite de 100 %, et assure un suivi des étudiants et des diplômés : évaluations des enseignements par les futurs diplômés, suivi par l'association des anciens et annuaire des promotions, l'insertion ou de la poursuite d'études : connaissance des emplois occupés, nature du statut. L'insertion n'est pas toujours immédiate dès lors que les diplômés s'inscrivent aux concours administratifs.

Les deux autres parcours apportent peu de données. Le parcours *Droit de la sanction pénale et de l'exécution des peines* affiche un taux de réussite 100 % en 2011/2012.

Le pilotage est assuré par des équipes associant professionnels et universitaires dans les parcours professionnels : dans le parcours *Pratiques pénales*, 15 enseignants-chercheurs et 30 professionnels ; pour le parcours *Droit de la sanction pénale et de l'exécution des peines*, neuf enseignants-chercheurs et 19 professionnels ; pour le parcours recherche *Droit pénal fondamental* (10 enseignants-chercheurs,). Au sein du parcours *Pratiques pénales* il y a un conseil de perfectionnement, avec une composition équilibrée et intégrant toutes parties prenantes (étudiants, professionnels, universitaires) ; il est réuni une fois par an. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement à l'échelle de la spécialité, ni au sein du parcours recherche, ni au sein du parcours *Droit de la sanction pénale et de l'exécution des peines*. Une évaluation des enseignements par les étudiants est réalisée au sein du parcours *Droit de la sanction pénale et de l'exécution des peines*.

- Point fort :
  - Richesse disciplinaire de la spécialité.
  
- Points faibles :
  - Manque de lisibilité.
  - Données parfois insuffisantes.

- Recommandations pour l'établissement :

Il pourrait être envisagé une réorganisation pour mieux rationaliser l'offre de formation ainsi qu'un renforcement du suivi des diplômés au sein de la spécialité.



## Pratiques juridiques et judiciaires

- Périmètre de la spécialité :

*Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :*

Université Montpellier 1 ; Université de Nîmes, Site Vauban

*Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité :*

Université de Nîmes

*Délocalisation(s) :*

Faculté de droit de Nîmes, Site Vauban.

*Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /*

- Présentation de la spécialité :

La spécialité, à finalité professionnelle, *Pratiques juridiques et judiciaires* est co-habituée entre les universités de Nîmes et de Montpellier 1. Elle est présentée comme différente de celle dénommée « carrières judiciaires » qui prépare classiquement aux concours alors que celle-ci a des objectifs plus larges visant à la formation de juristes généralistes capable de s'adapter à tout environnement, « des juristes tout terrain ». De nombreux partenariats professionnels confortent le caractère professionnalisant.

- Appréciation :

Les connaissances et compétences attendues à l'issue de la formation apparaissent clairement dans le dossier et les annexes et sont en parfaite adéquation avec l'objectif ci-dessous et la finalité professionnelle. La formation professionnelle et les compétences transversales sont bien décrites et s'appuient sur une méthode très professionnalisante : études de cas, mises en situation pratique (avec l'animation de professionnels), rédaction d'actes.

L'attractivité de la formation est certaine (262 à 312 dossiers de candidature pour les dernières années connues) avec l'inscription d'étudiants venant de toute la France et de l'étranger. Le taux de réussite est de 100 %. L'analyse du devenir des diplômés est bien réalisée et satisfaisante : environ un à quatre étudiants par promotion s'inscrivent en thèse de doctorat financée par l'ADEME ou une convention CIFRE. L'insertion professionnelle est bien précisée : sur la promotion 2011/2012, sur 25 étudiants, 18 ont bénéficié d'une insertion professionnelle, deux poursuivent des études et cinq n'ont pas répondu.

Le pilotage de la spécialité est sérieux s'appuyant sur une équipe bien équilibrée, avec un grand nombre d'intervenants professionnels et universitaires ou assimilés (neuf enseignants-chercheurs et 36 professionnels). Les modalités de suivi de la formation et des étudiants s'appuient sur les résultats de questionnaires, la constitution d'un conseil de perfectionnement, et des initiatives plus originales comme une page Facebook dédiée (réseau privé), un annuaire des anciens étudiants et une journée des anciens. La spécialité très professionnalisante s'appuie sur de nombreux partenariats professionnels présents également lors de la remise des diplômes et apparaît de qualité.

- Points forts :

- L'objectif original et pertinent de cette spécialité.
- Formation de juristes généralistes, mais polyvalents capables de s'adapter à tout environnement.
- Ancrage professionnel fort.

- Point faible :

- Manque de certaines données chiffrées

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait d'étayer les différentes analyses par des données chiffrées.



# Observations de l'établissement



## Evaluation des diplômes

### Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université Montpellier 1 – UM1

**Mention** : Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Demande n° : S3MA150009206

#### Observations sur la mention :

Nous tenons à vous informer que la structuration de la mention « Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires » va être profondément modifiée et par là-même simplifiée, comme souhaitée dans le rapport, afin de prendre en considération la nouvelle classification des mentions en vigueur à partir de septembre 2015. Quant au soutien administratif également évoqué, il est assuré au mieux en fonction de moyens alloués à l'UFR Droit et science politique.

#### Observations sur la spécialité "**Droit privé**" :

Sans observations.

#### Observations sur la spécialité "**Droit notarial**" :

Sans observations.

#### Observations sur la spécialité "**Droit immobilier, construction, urbanisme**" :

Les informations détaillées concernant le suivi d'insertion professionnelle n'ont pas été communiquées dans le dossier pour des raisons de volume et de confidentialité. La directrice de la spécialité dispose en effet d'informations nominatives individuelles sur une centaine d'étudiants (5 promotions de 2008 à 2013), difficiles à synthétiser pour le dossier.

#### Observations sur la spécialité "**Droit des contentieux**" :

Sans observations.

Observations sur la spécialité "**Droit et pratiques pénales**" :

Sans observations.

Observations sur la spécialité "**Pratiques juridiques et judiciaires**" :

Sans observations.

Fait à Montpellier

Le Président de l'Université Montpellier 1

Philippe AUGÉ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Philippe Augé', with a stylized flourish at the end.